

**Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire**  
**Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 7 DÉCEMBRE 2010 À ALMA**

**Québec, le 23 novembre 2010** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 7 décembre 2010, à compter de 19 h 30, à l'Hôtel Universel et centre de congrès d'Alma, salle Piékouagami, 1000, boulevard des Cascades à Alma**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 7 janvier 2011.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 7 janvier 2011, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale d'Alma, 500, rue Collard Ouest, Alma ;
- Bibliothèque municipale de Saint-Nazaire, 220, rue Principale ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Nazaire, 199, rue Principale.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**Le projet**

La route 169 traverse le centre-ville d'Alma et, pour une section de son tracé, constitue l'artère principale de deux quartiers, soit ceux de l'Isle-Maligne et de Delisle. En raison de l'augmentation constante de la circulation automobile et du camionnage dans ce secteur, le ministère des Transports (MTQ) propose de construire une voie de contournement à l'est de ces quartiers pour diminuer le volume de la circulation et pour améliorer la sécurité et la fluidité routière et ainsi favoriser une meilleure qualité de vie de leurs résidents.

S'insérant dans un nouveau corridor de 85 mètres de largeur, la majeure partie de la route proposée aurait quatre voies, à deux chaussées divisées par un terre-plein. D'une longueur de 4,75 km, son tracé débiterait au

nord des deux ponts de la rivière La Grande Décharge et se terminerait à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne. Concernant le nouveau tracé, le promoteur a planifié l'aménagement de deux carrefours giratoires, l'un se situant à l'intersection de la rue Sainte-Cécile, l'autre à celle de la route 172. La construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes a également été prévue dans le secteur de la rue Sainte-Cécile. En 2007, le MTQ estimait le coût total de son projet à 38 M\$.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Les principales répercussions engendrées par ce projet touchent les milieux humain et naturel. Le projet nécessiterait, entre autres, l'acquisition de terrains et de bâtiments qui s'effectuerait par entente de gré à gré ou, s'il n'y a pas d'entente possible, par expropriation, en conformité avec la procédure d'acquisition du MTQ. Par ailleurs, la diminution de la circulation sur la route actuelle réduirait la visibilité de certains commerces et serait susceptible d'entraîner une perte d'achalandage variable selon le type d'entreprise concernée. Afin de réduire cet impact, le promoteur propose la mise en place d'une signalisation adéquate. La construction de la route et la circulation sur la nouvelle route pourraient entraîner la modification du climat sonore. Afin de réduire le bruit routier à un niveau acceptable pour les résidents, des écrans antibruit seraient construits à certains endroits. En outre, les agriculteurs pourraient subir des préjudices liés à la perte permanente de superficie en culture estimée à 2,9 ha. En ce qui concerne les impacts sur le milieu naturel, le MTQ estime qu'un déboisement de quelque 17 ha de peuplements forestiers, dont environ 4 ha de plantations récentes, serait nécessaire à la réalisation de son projet. Enfin, la construction de la nouvelle route impliquerait des traversées de cours d'eau.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 7 janvier 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [route169-alma@bape.gouv.qc.ca](mailto:route169-alma@bape.gouv.qc.ca).